

M. KNOWLES: Parce que cette offre ne nous a jamais été faite.

M. WHITE (Renfrew): L'honorable premier ministre a offert à l'opposition de substituer le règlement anglais à celui qu'il venait de proposer.

M. KNOWLES: Bien que l'honorable député de Renfrew-nord (M. White) soit plus jeune que moi, il sait parfaitement que le premier ministre, au cours du débat, a demandé si nous préfererions le règlement anglais, cela ne l'autorise pas à dire que nous avons été mis à même de choisir entre le règlement de la chambre des communes d'Angleterre et celui que nous discutons en ce moment. Si l'honorable premier ministre avait réellement l'intention l'autre jour de nous offrir de substituer le règlement anglais à celui qu'il propose, il devrait être prêt à nous faire la même offre encore aujourd'hui.

M. WHITE (Renfrew): Vous l'avez repoussée quand elle a été faite.

M. KNOWLES: Elle ne nous a jamais été faite. Si mon honorable ami persiste à affirmer que nous avons été mis à même de choisir entre les deux règlements, je laisse à la Chambre le soin de décider entre nous.

M. WHITE (Renfrew): Je maintiens certainement que l'offre a été faite.

M. KNOWLES: Je maintiens le contraire et la Chambre décidera qui de nous deux a raison. Puisque mon honorable ami y tient, examinons un peu le fond de la question. Dans quelles circonstances cette offre a-t-elle été faite? Pendant que l'honorable premier ministre avait la parole, l'honorable député de Saint-Jean fit observer que les changements proposés étaient très sévères. A cela le premier ministre répondit: "Ils ne sont pas aussi sévères que le règlement de la chambre des communes d'Angleterre". L'honorable député de Saint-Jean répliqua: "Ils le sont plus". C'est alors que le premier ministre a dit: "Préfereriez-vous le règlement anglais à celui que je propose"? Cette remarque fut faite en passant et l'honorable député de Renfrew a l'aplomb, l'incroyable aplomb, de prétendre que l'offre nous a été faite et que nous avons refusé de l'accepter. En réalité, nous ne voulons ni de l'un ni de l'autre. Nous ne voulons pas plus le règlement anglais que celui que l'on veut faire adopter.

Quand l'honorable député de Renfrew m'a si courtoisement interrompu, je disais qu'il y a dans le règlement de la Chambre des communes d'Angleterre une règle qui n'existe pas dans les changements proposés, et que nous aimerions à y voir.

C'est une question que le peuple devra décider lui-même. Le Gouvernement se laisse de plus en plus dominer par la crainte. L'honorable premier ministre et ses partisans nous ont beaucoup parlé des droits sacrés de la majorité et du saint des saints dans lequel ils sont enfermés; mais ce n'est pas l'orgueil et le respect des institutions et des traditions britanniques qui les font agir; c'est la peur, c'est l'horrible peur qui s'est emparée d'eux.

Qu'est-ce qui les empêche d'en appeler au pays? Je vais le leur dire: ils ont peur. Il y a dans le parti ministériel quinze ou vingt nationalistes parmi lesquels est l'Orateur suppléant lui-même, monsieur l'Orateur. Cet élément n'est pas cimenté avec celui qui est représenté par le ministre de la Milice et de la défense...

M. HUGHES: Et autres.

M. GRAHAM: Malgré le changement dans les droits sur le ciment.

M. KNOWLES: Il faudra que le Gouvernement diminue les droits davantage, il lui faudra faire des concessions plus considérables avant de cimenter cette union. Mais quoi qu'il fasse, jamais il ne pourra unir ces deux éléments qui sont diamétralement opposés, et dont les principes politiques sont aussi éloignés que les deux pôles. Et c'est à cause de cette alliance hybride que le Gouvernement a peur de consulter le peuple aujourd'hui. Quel député d'Ontario osera nier que le Gouvernement craint de se présenter devant le peuple tant que l'honorable directeur général des Postes (M. Pelletier) sera dans le cabinet? Le Gouvernement a peur d'aller dans les milieux orangistes expliquer pourquoi cet honorable député a été fait ministre. Naturellement, il y aura des cas où cette difficulté ne se présentera pas. On me dit, par exemple, que l'honorable député d'Hasting-est (M. Northrup) n'aura pas grande difficulté à expliquer aux orangistes, qui sont très nombreux dans son comté, que ce qu'il a fait était dirigé contre un catholique et un Français. Mais le Gouvernement ne pourra pas emporter la province de Québec avec ce cri-là, et bien que dans la dernière élection, le parti conservateur ait joué double jeu il a tellement forcé la note que le peuple a aujourd'hui découvert le truc. Une réaction s'est produite dans Ontario par suite de cette duplicité, et la même chose est vraie dans Québec. Le Gouvernement comprend que dans ces deux provinces seulement le changement sera tel qu'il sera chassé du pouvoir.

(M. McCRAINEY propose que la suite du débat soit renvoyée à une autre séance.)

La motion est adoptée et la séance est levée à onze heures et cinquante minutes du soir.